

LE 10 MARS 2025
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi dix mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Guylaine Coursol
Francine Charles
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
MM. Michel Lauzon
Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Larissa Sirima, greffière adjointe

Sont absents :

Mmes Roxanne Therrien, conseillère
Catherine Maréchal, conseillère

139-03-2025 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2025, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

14. Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation des plans, devis et surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues Desvoyaux, Paul-Sauvé et Rémi-Duquette, dans le secteur de Saint-Augustin. (2025-002) (X3 U3 N15964)
22. Création d'un poste professionnel contractuel de travailleur social au Service de police. (G4 110)
33. Remplacement d'un membre au sein du comité de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel. (G3 300 U2 N7529)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0165 pour la propriété située sur la rue Saint-Jean-Baptiste (lots 2 153

698, 2 153 697, 1 555 528 et 1 555 523), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)

140-03-2025 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2025-0016 pour la propriété située au 9051-9061, route Sir-Wilfrid-Laurier (lots 6 266 473 et 5 667 281), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2025-0016 formulée le 16 janvier 2025 par « Centre commercial Saint-Canut et 9354-4875 Canada inc. (Milton Simitsakos) » ayant pour effet de permettre l'occupation de trois (3) nouveaux usages commerciaux au sein de deux (2) immeubles ayant un stationnement extérieur de 166 cases hors-rue, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, dossier 15-123, préparé par M. Jean-Marc Coursol, architecte, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige un stationnement constitué d'un minimum de 174 cases de stationnement hors-rue, pour la propriété située au 9051-9061, route Sir-Wilfrid-Laurier (lots 6 266 473 et 5 667 281), dans le secteur de Saint-Canut.

141-03-2025 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 24 février 2025, tel que présenté.

142-03-2025 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 25 février au 10 mars 2025 et totalisant les sommes suivantes :

- Dépenses du fonds d'activités financières..... 29 229 187,62 \$

• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>1 132 264,03 \$</u>
• TOTAL.....	<u>30 361 451,65 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 7 mars 2025.

143-03-2025	Budget participatif 2025. (G5 100 N15571)
--------------------	--

CONSIDÉRANT Qu'à l'automne 2024, les citoyens ont été invités à proposer des projets qui leur tenaient à cœur, dans un processus démocratique visant notamment l'implication des citoyens et des organismes de Mirabel à la vie municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter, en tout ou en partie, les projets suivants :

- Mirabel en fleurs – À Mirabel on aime la biodiversité
- Distribution de semences de fleurs sauvages indigènes pour protéger les pollinisateurs
- Panneau d'aide à la communication dans les parcs
- Un peu d'ombre dans les parcs
- Monark 2025

144-03-2025	Subvention spéciale à la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert ». (G7 410 U4 N1039 et G5 213)
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et les municipalités membres de la Régie pour un échange de terrain permettant au Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) de construire une nouvelle école primaire sur le chemin Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne souhaitait pas, suivant l'échange des terrains, générer une facture additionnelle à la Régie jusqu'au paiement d'une compensation tenant lieu de taxes, dont les parties ont prévu de partager celle-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder à la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert » une subvention spéciale équivalente au montant de taxes additionnelles imposées à la Régie en 2024 et 2025, soit d'un montant de 13 175,59 \$, en raison de l'échange de terrain.

145-03-2025 Acquisition d'équipements informatiques. (G2 310 U4 N3893)

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres a été complété par le « Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) » pour l'achat des ordinateurs prévus au budget 2025;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense au montant total de 80 656,41 \$, incluant les taxes, et le paiement à la firme « Hypertec Solutions Partenaire », pour l'achat d'équipements informatiques, tel qu'il est plus amplement détaillé à la réquisition TI-00057 et datée du 26 février 2025.

D'autoriser le chef technologies de l'information du Service des technologies de l'information ou tout autre représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour l'acquisition d'équipements informatiques.

146-03-2025 Participation financière de la Ville à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour l'année 2025. (G3 312 U4 N1446)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel est membre de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN a élaboré son projet budgétaire pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC ou Ville constituante de la TPÉCN doit approuver ledit budget de fonctionnement et reconnaître sa quote-part impartie selon les critères déjà établis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le budget relatif à l'estimation des dépenses de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour l'année 2025.

De payer la quote-part de la Ville de Mirabel, en vertu de l'article 4.3 de l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord, intervenue en 2023 et selon les prévisions budgétaires 2025, soit un pourcentage de 15,36 %, pour un montant de 61 852 \$, incluant les taxes, sur un budget total de 402 782 \$.

147-03-2025 Projet de plantation de 10 000 arbres – Projet Inter MRC – Volet 1 du Fonds régions et ruralité. (FRR Volet-1-2025-01) (G5 500 N15547)

CONSIDÉRANT QUE le lancement de l'appel de propositions dans le cadre du programme de plantation d'arbres lancé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et intitulé « Croissance de la canopée des collectivités canadiennes »;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes (CCCC) provient du Fonds municipal vert (FMV) et a pour objectif de planter au moins 1,2 million de nouveaux arbres d'ici le 31 mars 2031;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans l'approche globale du FMV en matière de solutions climatiques fondées sur la nature, qui permettra de séquestrer une grande quantité de carbone et d'accroître la résilience des forêts et des collectivités aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative CCCC est financée par le gouvernement du Canada et administrée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont admissibles au dépôt de projets;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative CCCC plantation d'arbres prévoit une subvention pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles et jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le présent programme peut être bonifié par l'aide financière dans le cadre du Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel, la MRC de Deux-Montagnes et la MRC de Thérèse-De Blainville ont convenu de procéder à un dépôt de projet conjoint dont la MRC de Deux-Montagnes agira à titre d'administrateur du dossier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet ne sont pas encore connus;

CONSIDÉRANT Qu'un montant résiduel de 28 000 \$ pour le territoire de Mirabel est disponible puisque l'étude sur la mobilité durable et le transport collectif aux spécificités de la Couronne nord ne se fera pas;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en continuité avec les efforts effectués par la Ville en matière de mobilisation face aux changements climatiques et à la lutte contre la perte de biodiversité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accorder une somme maximale de 28 000 \$, pris à même le Fonds région et ruralité (FRR Volet-1-2025-01).

D'autoriser Dominic Noiseux, directeur aux affaires régionales et associé à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pertinent à cette fin et déposer une demande d'aide financière conjointe, avec la MRC de Deux-Montagnes et la MRC de Thérèse-De Blainville, en collaboration avec l'institut des territoires, dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes (CCCC) pour la plantation d'arbres.

De permettre à la MRC de Deux-Montagnes d'agir à titre d'administrateur du dossier pour les trois territoires, soit la Ville de Mirabel, la MRC de Deux-Montagnes et la MRC de Thérèse-De Blainville.

148-03-2025	Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds d'aide agricole et du Fonds de soutien au commerce de détails de Mirabel par « Les jardins des 5 sens », située au 6015, rang Saint-Vincent, dans le secteur de Saint-Benoît. (FAA-2025-01) (FSC-2025-01) (G5 500 N197) (G5 500 N15615)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2025-01-04;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 10 000 \$, soit 5 000 \$ pris à même le Fonds d'aide agricole (FAA) et 5 000 \$ pris à même le Fonds de soutien au commerce de détails (FSC), à « Les jardins des 5 sens (9380-7071 Québec inc.) », pour le projet d'ouverture d'une boutique et d'un salon de thé, et dont l'entreprise est située au 6015, rang Saint-Vincent, dans le secteur de Saint-Benoît.

D'autoriser, à cet effet, la directrice de Mirabel économique ou tout autre représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

149-03-2025	Projet « Marché du terroir » et mandat de gestion. (FSD-2025-08). (G5 500 N15601)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que le conseil finance son projet « Marché du terroir », notamment par une aide financière de 68 600 \$ prise à même le fonds de soutien au développement de projets structurants pour améliorer le milieu de vie (FSD-2025-08).

De mandater « Tourisme Mirabel » à titre de gestionnaire, du Marché du Terroir de Mirabel, pour l'année 2025.

D'autoriser, à cet effet, la directrice de Mirabel économique ou tout autre représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au présent dossier.

150-03-2025	Participation conjointe avec « Aéroport de Montréal » à l'événement « Aéromart Montréal 2025 » (FSD-2025-07). (G5 500 N15601)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'événement « Aéromart Montréal 2025 », l'activité proposée est reliée au secteur de l'aérospatiale du grand Montréal et que la Ville a maintenant un pôle reconnu d'entreprises du

secteur aérospatiale et fait partie de la Zone d'Innovation *Espace Aéro* du grand Montréal;

CONSIDÉRANT Qu'il s'agit d'une occasion privilégiée de faire rayonner le Pôle Mirabel d'*Espace Aéro* auprès de l'ensemble de l'écosystème aérospatiale mondial;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une participation financière au montant maximum de 10 000 \$, pris à même le fonds de soutien au développement, pour la participation à l'événement « Aéromart Montréal 2025 ».

D'autoriser, à cet effet, la directrice de Mirabel économique ou tout autre représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

151-03-2025	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale de travaux :

- a) de remplacement du ponceau du rang Saint-Dominique (ponceau numéro 349), secteur de Sainte-Monique, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 51-01-2023 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. ». (X3 214 U3 N15820)

152-03-2025	Approbation au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la planification des travaux de reconstruction du ponceau sur le chemin de la Côte Nord, au-dessus du ruisseau Locke Head, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X3 600 S30 N4068)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) planifie des travaux de reconstruction du ponceau sur le chemin de la Côte Nord, au-dessus du ruisseau Locke Head, dans le secteur du Domaine-Vert Sud;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer lesdits travaux de reconstruction prévus pour 2030, le MTMD devra fermer l'accès au ponceau sur le chemin de la Côte Nord, soit une fermeture complète avec un chemin de contournement temporaire pour une période prévue de 20 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Côte Nord est une artère collectrice intermunicipale avec milliers de véhicules par jour et que le nombre de véhicules passants sur l'ensemble des rues périphériques est aussi élevé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se questionne à savoir si l'infrastructure en place est assez solide pour résister à d'autres fortes pluies comme celle reçue en 2024 et que plus le délai de réalisation est long, plus le risque de

fermeture de la route pour effectuer des travaux de réparation temporaire est élevé et ainsi peut occasionner plus de désagrément aux citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De réitérer au ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'il est de son entière responsabilité d'améliorer la sécurité des utilisateurs du réseau routier du ponceau sur le chemin de la Côte Nord, au-dessus du ruisseau Locke Head, dans le secteur du Domaine-Vert Sud et de l'inviter à mettre en place, sans délai, toute mesure nécessaire afin de régler les problématiques majeures du ponceau, étant sous leur responsabilité.

D'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable que, malgré ces préoccupations, la Ville approuve la planification des travaux de reconstruction du ponceau, incluant un chemin de contournement, sur le chemin de la Côte Nord, au-dessus du ruisseau Locke Head, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, bien que celle-ci aurait souhaité une accélération des travaux puisque la fermeture complète du ponceau, pendant 20 semaines, engendre des répercussions importantes pour les citoyens et agriculteurs du secteur.

153-03-2025	Entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement au remplacement du pont P-02082, situé sur le chemin Lalande, au-dessus de la rivière Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Hermas. (X3 600 U4 N4068)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) planifie des travaux de remplacement du pont P-02082, situé sur le chemin Lalande, au-dessus de la rivière Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Hermas et désire connaître l'opinion de la Ville concernant le choix de la solution retenue;

CONSIDÉRANT QU'une entente de collaboration devra être conclue entre le MTMD et la Ville quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts de réalisation du projet, la gestion du projet étant entièrement pris en charge par le MTMD;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'aviser le ministère des Transports et de la Mobilité durable que la Ville est en accord avec le projet de remplacement du pont P-02082, situé sur le chemin Lalande, au-dessus de la rivière Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Hermas, sans besoin spécifique. La Ville est également en accord de réduire la vitesse à 60 km/heure sur ledit pont et de procéder à l'installation d'une signalisation appropriée.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ou toute entente substantiellement conforme, relativement remplacement du pont P-02082, situé sur le chemin Lalande, au-dessus de la rivière Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Hermas.

154-03-2025	Signature de l'avenant numéro 3 relativement à la convention d'aide financière en regard au programme « Réseau Accès entreprise Québec ». (G3 311 U4 N15692)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec a autorisé une modification aux modalités de versements de l'aide financière dans le cadre du programme « Réseau Accès entreprise Québec » et qu'il y a alors lieu de modifier la convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le 22 novembre 2021 et le 11 mars 2024, par les résolutions numéro 891-11-2021 et 167-03-2024, le conseil a autorisé les signatures des avenants numéro 1 et 2;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 3 relativement à la convention d'aide financière en regard au programme « Réseau Accès entreprise Québec », tel qu'il appert du projet d'avenant ou de tout avenant substantiellement conforme au présent projet d'avenant.

155-03-2025	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2662 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à modifier les normes relatives aux exigences de végétalisation en cour avant pour les terrains résidentiels sur l'ensemble du territoire. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 10 février 2025 un premier projet de règlement numéro PU-2662 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à modifier les normes relatives aux exigences de végétalisation en cour avant pour les terrains résidentiels sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2662 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, la consultation ayant eu lieu le 24 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 24 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE des copies du second projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2662, le tout sans modification.

156-03-2025	Adoption du règlement numéro 2663 autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux de voirie pour l'année 2025, autorisant une dépense de 10 410 000 \$, un emprunt de 9 962 000 \$ et appropriant un montant de 448 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 février 2025, un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2663, tel que présenté.

157-03-2025	Adoption du règlement numéro 2664 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Raymond, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage, de déboisement et de régilage, ainsi que tous les autres travaux connexes, les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela, sur une distance d'environ 880 mètres linéaires, à partir d'environ 420 mètres du chemin du Grand-Brûlé, entre les lots 1 553 843 et 1 555 576, et se termineront à environ 1 300 mètres du chemin du Grand-Brûlé, entre les lots 1 553 854 et 1 555 933, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 février 2025, un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet, sa portée et son coût s'il y a lieu, ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2664, tel que présenté.

158-03-2025 Abolition de fonction et d'un poste et création d'un poste régulier au Service des communications. (G4 114 et G4 110)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'entériner l'abolition d'un (1) poste régulier à temps plein de concepteur en design graphique et multimédia au Service des communications et la création d'un (1) poste régulier à temps plein de conseiller en communication au sein de la division des communications numériques du Service des communications, et ce, en date du 17 février 2025.

159-03-2025 Création d'une fonction et d'un poste de chef de division – inspection environnementale au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 110)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De créer une fonction et un (1) poste cadre intermédiaire de chef de division – inspection environnementale au Service de l'environnement et du développement durable en date du 11 mars 2025.

160-03-2025 Nomination à la fonction de chef de division – inspection environnementale au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De nommer, Anny Piché, à titre de cadre intermédiaire à temps plein, à la fonction de chef de division – inspection environnementale au Service de l'environnement et du développement durable, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

161-03-2025 Abolition de postes et création de fonctions au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et signature d'une lettre d'entente. (G4 114, G4 110 et G4 611 S30)

CONSIDÉRANT la réorganisation projetée au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce en date du 11 mars 2025 :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'abolir :

- un (1) poste régulier à temps plein de concierge affecté au centre culturel Jean Laurin.

De créer :

- une fonction et deux (2) postes réguliers à temps plein de préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux – équipe aré纳斯;
- un (1) poste régulier à temps plein de concierge général affecté au centre culturel Jean Laurin.

D'autoriser, Sébastien Gauthier, directeur général adjoint et Jean-Sébastien Martel, conseiller en ressources humaines, spécialisé en relations de travail, à signer pour, et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) », la lettre d'entente numéro 38.

162-03-2025	Embauche à la fonction de responsable du programme d'accompagnement - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'embaucher, Laurencia Gaudreault-Guérard et Vicky Asselin, à titre de cadre intermédiaire – étudiant, à la fonction de responsable du programme d'accompagnement – camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

163-03-2025	Conditions de travail – Cadres et professionnels. (G4 300 S10 et S20, G4 300 U1 N15768)
--------------------	--

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil autorise la mise à jour des conditions de travail des contremaitres et surintendants présentées sous forme de sommaire à compter du 16 mars 2025, approuve la mise à jour des conditions de travail des professionnels rétroactivement au 1^{er} décembre 2024 et autorise l'application pour les cadres et professionnels en emploi le 10 mars 2025 les mêmes avantages que ceux convenus avec les syndicats (cols blancs et bleus) pour l'application de l'indice des prix à la consommation le tout tel que présenté dans la transaction réglant les griefs pour les années 2021 à 2024 et celle de l'entente intersyndicale pour l'année 2025.

164-03-2025	Approbation du projet d'habitation, sur le lot 5 789 615 du cadastre du Québec, montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine Vert Nord. (X6 511)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation LQ 2024, c-2*, a été sanctionné le 21 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation LQ 2024, c-2*, le projet implique la construction d'au moins 3 logements, la population de Mirabel est de plus de 10 000 habitants et le plus récent taux d'inoccupation des logements locatifs est de 0,8 %;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas situé dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans la zone H 12-20 où l'usage résidentiel est autorisé;

CONSIDÉRANT QUE, par conséquent, la Ville peut autoriser un projet d'habitation qui déroge à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation consiste en la construction d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 5 789 615 en bordure de la montée Saint-Marianne;

CONSIDÉRANT QUE l'élément suivant est dérogatoire à la réglementation de zonage:

- l'habitation unifamiliale isolée n'est pas implantée à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comporte des caractéristiques particulières qui justifient son approbation :

- sa localisation sur la montée Sainte-Marianne et à proximité de projets de moyenne densité en fait un site qui n'est pas approprié à la construction d'une résidence unifamiliale isolée;
- le projet comporte une marge arrière de plus de 12 mètres ainsi qu'une bande tampon végétalisée pour minimiser les impacts de la construction sur le voisin arrière;
- la superficie et la configuration du terrain ne sont pas propices à un développement sous forme de projet intégré;
- le projet de triplex permet d'offrir des logements pour répondre aux besoins de la population de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'habitation a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, la consultation ayant eu lieu le 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 27 janvier 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le projet d'habitation trifamiliale isolée sur le lot 5 789 615 en bordure de la montée Sainte-Marianne, à la condition qu'il respecte les conditions suivantes :

- respecter toute disposition des règlements d'urbanismes qui n'est pas spécifiquement visée par la présente résolution;
- obtenir un permis de construction;
- respecter le plan d'aménagement paysager produit par TFM urbaniste-conseil;

- respecter l'architecture décrite au document préparé par Nantel architecture.

165-03-2025 Interdiction de stationner dans les secteurs de Saint-Janvier, de Saint-Augustin et de Saint-Benoît. (X3 310 N136, X3 310 N8290 et X3 310 N1260)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement dans quelques secteurs de la Ville, afin de permettre une meilleure visibilité et de réduire les risques d'accident pour les automobilistes empruntant ces rues;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Dans le secteur de Saint-Janvier :

- d'interdire le stationnement sur la rue Therrien, sur seulement 20 mètres à partir de la rue Victor, en direction sud, du côté des adresses paires.

Dans le secteur de Saint-Augustin :

- d'interdire le stationnement sur la rue des Saules, sur une distance de 10 mètres à partir de la ligne de bordure de la rue de Saint-Jacques, du côté nord-ouest.

Dans le secteur de Saint-Benoît :

- d'interdire le stationnement sur le rang Saint-Étienne, de la rue Saint-Jean-Baptiste, jusqu'au numéro civique 8881, rang Saint-Étienne,

le tout tel qu'il appert aux plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que lesdites signalisations seront effectives dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

166-03-2025 Interdiction de stationner et installation d'un panneau d'arrêt sur la rue des Gouverneurs, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement et d'installer un panneau d'arrêt sur la rue des Gouverneurs, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, afin de permettre une meilleure visibilité et de réduire les risques d'accident pour les automobilistes empruntant cette rue;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Dans le secteur du Domaine-Vert Nord :

- d'interdire le stationnement en bordure sud de la rue des Gouverneurs sur 10 mètres à l'ouest de l'accès de servitude et de 5 mètres à l'est de ce même accès;
- d'installer un panneau d'arrêt à la sortie de l'accès nord de la servitude de passage à l'intersection de la rue des Gouverneurs,

le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

167-03-2025	Engagement relativement à l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2025-2026 et 2026-2027 et autorisation afin de présenter une demande d'aide financière. (G5 500 U4 N14019)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à produire auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

D'informer le ministère de la Culture et des Communications du Québec que la Ville s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2025-2026 et 2026-2027 dans l'attente de l'aide financière du ministère.

168-03-2025	Renouvellement de mandat au sein du Comité consultatif agricole (CCA). (X6 112 U5 N438)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Christian Castonguay, Stéphane Rhéaume et Christian Cardinal, membres au sein du Comité consultatif agricole, sont venus à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers désirent renouveler leur mandat;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De renouveler les mandats de Christian Castonguay (membre citoyen), Stéphane Rhéaume (membre UPA) et Christian Cardinal (membre UPA), à titre de membres du Comité consultatif agricole (CCA), pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ou jusqu'à leur remplacement.

169-03-2025	Appui à la lettre ouverte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides. (G3 312 N1654)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) réclame du premier ministre, François Legault, qu'il rencontre rapidement la mairesse de Blainville, Liza Poulin, afin de discuter de la situation urgente concernant le dossier de « Stablex »;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier nécessite l'attention particulière du premier ministre, le CPERL croit qu'un dialogue constructif et une écoute attentive

des préoccupations de la Ville de Blainville sont essentiels pour trouver une voie de passage respectueuse des communautés et de l'environnement;

CONSIDÉRANT Qu'en 2023, un rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a clairement recommandé de ne pas autoriser l'expansion du site d'enfouissement de « Stablex », soulignant que ce projet pourrait avoir des répercussions néfastes sur les milieux naturels environnants;

CONSIDÉRANT Qu'en adoptant cette législation, le gouvernement du Québec va à l'encontre des conclusions du BAPE, des règlements métropolitains, de la volonté des autorités municipales et des préoccupations des citoyennes et citoyens de Blainville, qui rejettent massivement ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le CPERL exprime sa vive inquiétude et son opposition quant à l'intention du gouvernement du Québec d'adopter le projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel appuie la lettre ouverte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides et joint sa voix à la Ville de Blainville pour demander au gouvernement du Québec qu'il rencontre la mairesse de Blainville dans les plus brefs délais pour trouver rapidement des solutions dans le dossier de « Stablex ».

170-03-2025	Appui à la MRC des Laurentides pour le dépôt d'une candidature régionale pour le Sommet International de l'Innovation en Villes Médiannes 2026 (SIIViM). (G3 312)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Sommet International de l'Innovation en Villes Médiannes (SIIViM) est un événement d'envergure internationale, tenu en alternance entre la France et le Québec, qui vise à promouvoir l'innovation dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est un levier pour la création de passerelles économiques entre les villes et municipalités de partout à travers la Francophonie et les entreprises innovantes de différents territoires;

CONSIDÉRANT QUE le SIIViM est le rendez-vous annuel pour positionner l'innovation comme réponse aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux auxquels fait face le monde municipal et pour mettre en avant l'ingéniosité des entreprises innovantes et des entreprises en démarrage qui développent des solutions originales;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures est en cours jusqu'au 16 mars 2025 en vue de déterminer le territoire hôte de la prochaine édition québécoise de l'événement, à l'automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs municipaux de la région 15 – Laurentides souhaitent s'unir pour accueillir un tel événement dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides confirme vouloir préparer et déposer un dossier de candidature;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides organiserait le Sommet sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, l'une des villes membres du Caucus des municipalités de centralité de l'UMQ situées dans la région 15 – Laurentides;

Il est proposé et résolu unanimement :

De mandater la MRC des Laurentides en vue du dépôt d'un dossier de candidature pour la tenue du SIIViM 2026 au nom de la ville de Mirabel.

De confirmer l'engagement de la Ville de Mirabel à être une partie prenante active dans l'organisation de l'évènement.

D'appuyer la candidature de la MRC des Laurentides à titre de territoire hôte de la prochaine édition du SIIViM en sol québécois, plus précisément à la Ville de Mont-Tremblant.

171-03-2025	Appui à la MRC d'Argenteuil quant à la demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie de développement de corridors ferroviaires à même le fonds d'électrification et de changements climatiques. (G3 312)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution 25-01-007 de la MRC d'Argenteuil quant à la demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie de développement de corridors ferroviaires à même le fonds d'électrification et de changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en accord avec les motifs et les énoncés y formulés;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer la MRC d'Argenteuil quant à la demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie de développement de corridors ferroviaires à même le fonds d'électrification et de changements climatiques.

De transmettre la présente résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Madame Geneviève Guilbault, au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, aux députées provinciales locales, Mesdames Sylvie D'Amours et Lucie Lecours, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la MRC d'Argenteuil.

172-03-2025	Appui à « Transplant Québec » dans le cadre de la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus ». (G3 316 #122485)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025 à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population au don d'organes et de tissus;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer « Transplant Québec » dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et d'informer « Transplant Québec » que la Ville déploiera des efforts nécessaires pour participer activement aux activités particulières durant la semaine du 20 au 26 avril 2025.

Dépôt de documents.

La greffière adjointe dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 7 mars 2025; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

173-03-2025 **Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0165 pour la propriété située sur la rue Saint-Jean-Baptiste (lots 2 153 698, 2 153 697, 1 555 528 et 1 555 523), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)**

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que les membres du conseil désirent obtenir des informations supplémentaires pour la dérogation mineure numéro 2024-0165 formulée le 17 octobre 2024 par « 9434-4470 Québec inc. (Marc-Antoine St-Jacques) », par conséquent la décision relative à la présente demande est remise à une séance ultérieure, pour la propriété située sur la rue Saint-Jean-Baptiste (lots 2 153 698, 2 153 697, 1 555 528 et 1 555 523), dans le secteur de Saint-Benoît.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

174-03-2025 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Robert Charron, maire suppléant

Isabelle Bourcier, greffière